
YEŞİM NAZLAR :

Bonjour. La réunion sera enregistrée.

Bonjour, bonsoir. Bienvenue à tous pour cet appel du groupe de travail sur les politiques consolidées de l'ALAC en ce mercredi 31 mars 2021 à 13 h 00 UTC.

Nous ne ferons pas l'appel étant donné le grand nombre de participants pour ne pas perdre de temps, mais tous les participants dans la salle Zoom ou présents par téléphone seront notés après l'appel.

Nous avons reçu les excuses de Roberto Gaetano, d'Anne-Marie Joly-Bachollet, de Sébastien Bachollet, de Maureen Hilyard et d'Eduardo Diaz.

Du personnel, nous avons Evin Erdoğan, Kathy Schnitt et moi-même Yeşim Nazlar. Je m'occuperai de la gestion de l'appel aujourd'hui.

Comme vous le savez, nous avons l'interprétation en français et en espagnol. Et nos interprètes sur le canal espagnol sont Claudia et David et sur le canal français, Camilla et Isabelle.

Avant de commencer, autre rappel important, il y a la transcription en temps réel. Je vais vous envoyer le lien dans le chat de Zoom. Donc vous pouvez consulter ce service.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Et ceci étant, je repasse la parole à Olivier. Merci beaucoup.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yeşim.

Bienvenue à tous pour cet appel du groupe sur les politiques consolidées. Nous avons beaucoup de choses à faire aujourd'hui. Nous allons commencer par une présentation sur le SSAC115 et sur le SSAC116 de Rod Rasmussen et de Julie Hammer ainsi que d'Andrei Kolesnikov. Ils sont tous les trois avec nous. Le premier sera sur le rapport sur la démarche interopérable pour traiter du traitement de l'utilisation malveillante du DNS – qui nous intéresse en particulier. Et ensuite, deuxième chose, le commentaire du SSAC sur le rapport final de l'équipe de révision de la sécurité, stabilité et résilience.

Ensuite, il y a un debrief de la séance politique de l'ICANN70 qui a eu lieu la semaine dernière. Nous passerons ensuite à la mise à jour de notre groupe de travail sur le PDP OIG et les procédures ultérieures. Il y a eu des évolutions au cours des deux semaines passée.

Et ensuite, nous passerons aux commentaires sur les politiques, en particulier en nous concentrant sur le rapport final de l'équipe de révision de la sécurité, stabilité et résilience, le SSR2. Nous en reparlerons à ce moment-là parce qu'en fait, c'est quelque chose dont la date butoir est du 8 avril. Nous avons reçu un document

dans la liste de diffusion et je pense qu'il existe un lien sur la page de l'ordre du jour. Donc nous collecterons vos commentaires là-dessus.

Et enfin, dans le point divers, je souhaiterais savoir s'il y a des amendements que vous voulez apporter à l'ordre du jour ou pas.

Il y a déjà beaucoup de choses à faire. Je ne vois personne lever la main, donc l'ordre du jour est adopté tel qu'il est à l'écran.

Merci à Yeşim de nous avoir envoyé le lien vers la transcription en temps réel dans le chat ; c'est toujours très utile.

Nous pouvons maintenant passer aux points de travail de la semaine passée. Il nous reste un point de travail que Justine doit finaliser et confirmer l'avis de l'ALAC au Conseil d'Administration sur les procédures ultérieures. Nous nous en occuperons lorsque nous parlerons avec Justine dans quelques minutes ou tout à l'heure pendant cet appel. Tout le reste a été effectué.

Je ne sais pas s'il y a des commentaires ou des questions sur ces points. Je ne vois pas de main levée, donc nous pouvons avancer. Merci.

Nous pouvons maintenant souhaiter la bienvenue à Rod Rasmussen, à Julie Hammer et à Andrei Kolesnikov, qui sont avec nous aujourd'hui. Nous avons une présentation très intéressante. Je ne sais pas si vous l'avez sur votre ordre du jour. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez rafraîchir votre page et avoir accès à la

présentation. Sinon, vous l'aurez dans Zoom. Bienvenue à vous et vous avez la parole. Je ne sais pas qui veut commencer, je crois que c'est Rod. Alors Rod, allez-y.

ROD RASMUSSEN : Bonjour à tous. Andrei, je ne sais pas si vous voulez dire quelques mots.

ANDREI KOLESNIKOV : Tout simplement bonjour ; c'est tout ce que je veux dire pour commencer.

ROD RASMUSSEN : Bonsoir pour vous, bonjour pour moi. Cette présentation était une présentation que nous avons faite lors de la réunion publique. Nous allons simplement passer en revue certaines diapositives. Mais la présentation est disponible si vous souhaitez la regarder dans son intégralité. Nous allons passer à la diapositive 7 s'il vous plaît.

Nous allons commencer par le SAC116. C'est notre réponse aux commentaires publics au rapport SSR2. Le SAC116 et le SAC115 ont été publiés la semaine passée. Désolé, c'était pendant la réunion publique de l'ICANN. Dans le monde virtuel, ce n'est pas très grave, mais je sais qu'en réunions en présentiel, on évite pour ne pas surcharger tout le monde.

Quoi qu'il en soit, je ne sais pas si vous avez eu le temps de consulter ceci puisque c'est récent, mais par rapport au SAC116, ce que nous avons fait en termes de réponse, c'est de donner une réaction immédiate à la révision du SSR2 qui a été assez longue puisqu'elle a pris plusieurs années. Et étant donné que c'est le SSR, de toute évidence, c'est ce qui nous concerne en particulier au SSAC.

Pour bien comprendre et pour avoir une bonne perspective là-dessus, je pense qu'il faudra six mois dans ce type de situation. Nous n'avons pas souhaité nous dépêcher ou devoir revenir sur certains points. Nous avons été très clair que certaines des choses qui étaient soulevées étaient très importantes. D'une manière générale, nous n'avons pas approuvé ni critiqué des détails précis de la recommandation en elle-même fournie par l'équipe SSR2, mais tous ces domaines de manière assez globale doivent être pris en considération. Ce sont des questions SSR qui doivent être prioritaires. Le SSAC est prêt à travailler avec le Conseil d'Administration de l'ICANN et ICANN Org lorsque ces différentes considérations seront explorées davantage ; surtout dans la mise en œuvre, il y a certainement des domaines qui prêteront à controverse. Nous avons des experts dans ce domaine qui pourront avancer leurs avis et donner davantage de perspective. Et au fur et à mesure, nous verrons ce sur quoi nous allons nous pencher davantage.

Je vous indique certains éléments où nous sommes rentrés dans le détail. Ces commentaires ont été pris en considération par l'équipe SSR2. Ils existent dans le rapport désormais. Et il y a certains domaines par contre qui ne font pas partie de notre travail ou qui ont évolué. Donc il n'y a eu finalement que quelques domaines dans lesquels il y avait controverse et éventuellement possibilité d'interprétation, et qui ont donc été intégrés au rapport. Donc ce sont ces points, ces domaines, que nous allons davantage prendre en considération si nécessaire.

D'abord, excellent travail, tout s'est bien passé, c'est très utile. Et nous n'avons pas dit de manière très spécifique que c'était le domaine à considérer. Il y a d'autres groupes qui s'en occupent. Et je pense qu'effectivement, sans passer le temps nécessaire, nous n'aurions pas pu vraiment bien faire les choses. Lorsqu'on nous demande de l'aide, nous considérons ces domaines. Il y a d'autres sujets qui certainement seront soulevés et nous nous en occuperons à ce moment-là.

Je vais m'arrêter là. Je vais écouter vos questions. Je n'ai que 20 minutes, donc je ne souhaite pas m'étendre davantage. Mais y a-t-il des questions sur celui-ci avant de passer à l'autre document ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je ne vois pas de main levée pour l'instant, donc j'imagine que vous pouvez avancer.

ROD RASMUSSEN : Alors, passons à la diapositive suivante.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Rod, n'oubliez pas que nous allons reparler du SSR2 tout à l'heure un peu plus tard dans l'appel, donc certaines des choses que vous êtes en train de dire, je pense que nous prenons note et nous en reparlerons même s'il n'y a pas de questions de la part des participants.

ROD RASMUSSEN : Oui. Par rapport à cette diapositive, il y a autre chose. Nous avons certaines préoccupations par rapport au nombre de choses. Même si certaines choses sont nécessaires dans le cadre du SSR2, tout ce qui est mesurable, etc., ce sont ces choses-là que nous avons appréciées, d'avoir donc des moyens de mesure. Mais il y a une préoccupation quand même par rapport à cela, cette préoccupation d'avoir le temps, les ressources. Il faudra vraiment bien prioriser.

Le SSAC115 maintenant. Nous y travaillons depuis un an. Il s'agit de l'utilisation malveillante du DNS. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Ce document est un document parmi d'autres dans cet espace. Vous voyez ici la liste des différents sujets qui sont couverts. Et

ceci s'est principalement focalisé sur la question du traitement des incidents, de la réaction aux incidents. Il y a des choses que nous n'avons pas prises en considération, par exemple la prévention de l'utilisation malveillante au début. Ce sont des questions dont certains débattent que nous n'avons pas pris en considération. Nous nous sommes concentrés sur l'écosystème qui existe, sur les réponses que nous apportons du point de vue à la fois de ceux qui sont victimes d'utilisation malveillante. Donc nous essayons de voir ce qui se passe, d'avoir une bonne réaction en identifiant les bonnes parties pour avoir le bon résultat et la bonne résolution de ces questions.

Donc nous n'avons pas essayé de redéfinir l'utilisation malveillante du DNS. Il y a certaines définitions, certains points communs qui ont été utilisés dans l'espace, mais nous nous sommes concentrés plutôt sur ce qu'il faut faire pour être là au soutien lors d'utilisation malveillante du DNS, avoir les réactions, quels sont les chemins d'escalade et ce à quoi on peut s'attendre du point de vue du calendrier en termes de réalité opérationnelle, ce qui est fait pour réagir en fait. Par ailleurs, nous avons également fourni en fait un petit peu des options pour l'avenir. Voilà, parfait.

Voyons donc les constats. J'ai tellement parlé que j'ai oublié de vous montrer les diapositives.

Bien que ce problème date d'il y a plus de 20 ans déjà, il n'y a pas de processus ou de norme universelle qui indique comment aborder ce travail. Et ce n'est pas exclusivement dans le cadre du système du DNS, c'est dans tout l'écosystème d'internet. Lorsqu'on discute avec les différents fournisseurs, il y a différents types d'utilisation malveillante, que ce soit pour les sites web, pour les courriels de spam, pour l'infrastructure des réseaux zombie, etc. Il y a énormément de différents acteurs qui sont impliqués, y compris des gens qui appartiennent à l'ICANN et qui utilisent des identificateurs, en particulier lorsqu'un nom de domaine est enregistré pour être réservé à des fins malveillantes. On en parle dans le document d'ailleurs et on évalue s'il est approprié et quand il est approprié de demander que le DNS soit utilisé comme outil de gestion de ces cas-là comparativement à devoir aller sur une plateforme ou une plateforme d'hébergement, etc.

Mais, indépendamment, il y a un manque de normes pour la collecte, pour la manière dont les gens répondent, pour voir comment coordonner les entités qui peuvent être impliquées et les différentes entités nuisibles qui peuvent être impliquées dans l'enregistrement pour les spam, pour le hameçonnage. Il va y avoir des courriels, des sites web, etc., ce qui veut dire qu'il y aura plus d'une partie prenante qui participera.

Entre autres, nous avons signalé dans notre recommandation qu'il existe la possibilité de faire en sorte que le groupe élargi puisse se réunir aux fins de définir des normes. On envisageait d'avoir peut-être un facilitateur commun qui puisse mettre sur pied les meilleures pratiques et les consolider pour apporter des informations de contact, pour bien présenter le contexte, etc. Étant donné que l'ICANN a collaboré avec ces initiatives qui étaient dans le cadre de sa mission et au-delà, nous avons travaillé pour l'acceptation universelle, on avait différentes publications du DNS, il y avait les noms, les numéros pour le DNS et dans le cas de l'ICANN, la communauté a eu une grande importance pour pouvoir avancer avec ce travail.

La recommandation suivante, si on avance, recommandait que la communauté et l'organisation ICANN évaluent de créer ou de lancer des discussions à ce sujet pour essayer d'avancer ensemble pour créer la facilitation des réponses communes à l'utilisation malveillante. Nous avons commencé et nos contributions vont dans ce sens, mais on n'a pas nécessairement un produit achevé. Et tout au moins, les services d'enregistrement eux-mêmes avec la communauté ICANN et les fournisseurs des services d'hébergement de DNS, de CDN, etc. ainsi que ceux qui travaillent à la réponse aux incidents, pour que ces parties prenantes collaborent et puissent parvenir à un résultat. Ce peut être une organisation ou un projet particulier pour faire en sorte que ce soit interopérable comme on l'a fait pour l'IETF et d'autres

organisations du côté technique de l'internet, pour nous assurer que tout soit interopérable.

On se penche sur les différents secteurs et je pense que le but est de réunir toutes ces initiatives suivant les normes existantes pour qu'elles soient toutes acceptées universellement, pour que tout le monde ait des bonnes attentes et que l'on puisse avancer à partir de ce point-là pour résoudre ce problème qui ne peut pas être résolu dans un espace exclusif de manière isolée. Il faut que ce soit appliqué dans tout le spectre de l'utilisation malveillante.

Voilà le résumé du document. Je noterais également sur le document qu'il y a des utilisateurs qui ont des points de vue alternatifs sur les approches qui ont été incluses, toujours dans le but de pouvoir résoudre des problèmes, c'est inclus dans le document, pour essayer de générer un débat.

Nous avons également impliqué des experts de l'extérieur et du SSAC pour le côté de la gestion, de l'application de la loi. Donc on collabore avec la communauté dans ce travail en particulier.

Je suis prêt à répondre à vos questions sur ce document si vous en avez. Désolé, on me dit que les interprètes ne m'entendent pas correctement. Je viens de le voir, désolé.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci.

On a d'abord Holly Raiche qui demande la parole. Holly, vous êtes en muet.

HOLLY RAICHE :

Désolée.

Vis-à-vis du rapport, l'ALAC considère la possibilité de créer une définition de l'utilisation malveillante du DNS. Mais ce que je vois d'après votre document, c'est que cela va au-delà de ce que font les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement.

Ce que je voudrais savoir, c'est s'il vous semble raisonnable d'essayer de le confiner ou si vous croyez que cela peut impliquer différentes choses dans différents contextes, si cela va au-delà de l'utilisation malveillante du DNS comme nous l'avons compris jusqu'à présent. Si c'est plus que ce que considère le groupe des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement, cela devrait inclure plus que cela.

Lorsque je lisais le rapport de la révision SSR2, j'ai vu une phrase qui m'a inquiétée et je me demandais ce que vous en pensiez. Je vais vous lire la phrase : « L'équipe SSR2 voit que la manière de structurer des contrats de l'organisation ICANN avec des fournisseurs de données pourrait être un inhibiteur naturel de ce type de processus. Une rénovation du programme d'analyse de transparence de l'action et de la reproductibilité de son analyse de l'utilisation malveillante... » Vous voyez, je sens que les

contrats eux-mêmes empêchent le travail au sujet de l'utilisation malveillante du DNS et je me demande si cela ne lie pas ce fait au département de conformité de l'ICANN, ce qu'il sent qu'il peut faire, ce qu'il ne fait pas, etc. Comment l'avez-vous interprété ?

ROD RASMUSSEN :

Merci Holly. Ce sont toutes des questions d'importance.

Pour ce qui est de la création de définitions standards par rapport à l'utilisation malveillante du DNS, on sent qu'on devrait le considérer en général et qu'on devrait travailler avec la communauté élargie au-delà de notre groupe. L'historique du terme d'utilisation malveillante du DNS à l'ICANN lui-même était un outil nécessaire.

Nous essayons à travers ce document d'aborder le fait qu'indépendamment de ce que vous entendez par utilisation malveillante du DNS, la nature de l'utilisation malveillante elle-même n'a pas de rapport avec qui doit faire quoi. Donc dans le cas des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre, si un nom de domaine était enregistré à des fins abusives, quelle que soit votre définition d'abus, ce sera là qu'il faut que vous alliez pour essayer de faire en sorte que le problème soit résolu. Et il reste à voir si c'est quelque chose qui puisse être mis en œuvre, les termes de service, les lois, etc. C'est une question séparée d'un sujet très technique qui était celle des noms de domaine créés à des fins malveillantes. [inaudible] les différents types de

catégories. On pensait que la définition appliquée, qu'il fallait qu'on agisse dessus ; ce n'est pas exactement ce qu'on dit.

Pour ce qui est de la question de la révision SSR2, je crois que c'est en réponse à l'accès aux données. Si je ne me trompe pas, c'est dans cette partie du document que cela apparaît et il y a beaucoup d'enjeux par rapport à l'accès aux données pour les vendeurs commerciaux et autres, pour les fournisseurs. Donc la question qui se pose est si les contrats que conclut l'organisation ICANN avec les fournisseurs ne sont pas compris dans cette catégorie.

Pour ce qui est de la réponse à la révision SSR2, nous avons beaucoup de choses à dire et nous allons prendre le temps de pouvoir bien analyser et bien évaluer ce que nous allons dire parce qu'il y a différentes raisons pour lesquelles on ne peut pas prendre les données de l'ICANN et les publier ou les utiliser. Mais en même temps, cela pourrait être faisable, ce pourrait être possible de regarder le processus et que ce type de fournisseurs puissent être contactés et qu'ils puissent publier ou faire davantage avec une analyse un peu plus poussée.

Il y a beaucoup de complications dans ce sens, donc cela mérite d'être discuté. Il faudrait bien qu'on analyse et qu'on voit comment il s'avère convenable d'avancer. Il y a différents objectifs, différents buts pour lesquels cela a été conçu. Il faudrait

donc voir comment cela a été configuré pour voir comment avancer.

HOLLY RAICHE : Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci.

On a maintenant Christopher Wilkinson.

CHRISTOPHER WILKINSON : Bonjour à tous. Merci pour cette présentation qui était très intéressante. Je n'ai point d'expertise dans ce domaine. J'ai une connaissance des prévisions que l'on peut faire. Mais dans ce domaine, parmi les différentes parties contractantes, je sais qu'il y a eu beaucoup de débats.

Je sais que nous aurons des actions, des réglementations, des pénalités qui vont être créées dans le domaine de l'utilisation malveillante du DNS applicables à ces actions. Si l'ICANN ne le fait pas tout de suite, nous aurons globalement des réglementations par les différents pays dans les différentes régions, ce qui à l'avenir impliquera un travail de coordination auquel vous avez fait allusion qui sera beaucoup plus compliqué.

Je connais la question à travers le PDP des nouveaux gTLD et on nous avait dit que le PDP n'en ferait rien parce que ce devrait fait pour tous les TLD, non pas pour les nouveaux gTLD exclusivement. Mais l'effet politique pratique pour cela, à moins que vos recommandations soient suivies décidément, pourrait mener à du succès fiscal et laisser un espace politique à l'échelle nationale et à l'échelle régionale qui décide d'agir. Mais à ce moment-là, la coordination serait compliquée.

Merci. Désolé Olivier d'avoir été un peu long.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Pas de problème Christopher.

Des commentaires, Rod ?

ROD RASMUSSEN : Oui. Je comprends tout à fait votre commentaire. C'est une préoccupation que nous avons tous. Et ceci est en lien avec ce que nous avons dit dans le SAC114 par rapport à la réponse aux procédures ultérieures, à savoir que tout ce qui est relatif à l'utilisation malveillante du DNS doit être traité avant de déléguer de nouveaux TLD – et quand je parle de délégation, c'est donc de les intégrer dans la zone – donc en prenant en considération ce qui s'est passé lors série de 2012. Donc il nous faut de meilleures solutions.

Ce que nous pouvons observer, c'est des activités par rapport au blocage, par rapport au filtrage au niveau des TLD qui mènent à certaines préoccupations en termes d'interdépendance. Si on filtre un TLD, cela pourrait évidemment en affecter d'autres. C'est simplement un exemple.

Puis, il y a aussi certains efforts du point de vue réglementaire qui, de plus en plus, considèrent la réaction des personnes à différentes questions. Donc je suis d'accord par rapport à cette préoccupation. Ce n'est pas seulement la frustration d'enregistrement des domaines, c'est beaucoup plus large. L'ICANN est positionnée de telle manière qu'elle a l'autorité par rapport aux fournisseurs de service d'enregistrement et elle peut agir. Mais il y a d'autres programmes en dehors.

Ceci étant, si nous souhaitons réagir, si nous souhaitons des normes, des processus qui s'appliquent partout, je crois qu'il peut y avoir certains problèmes. Donc il y a tout un travail à effectuer pour trouver une résolution.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci pour cette réponse.

Je ne vois pas d'autres mains levées, donc je vous repasse la parole, Rod.

ROD RASMUSSEN : Et bien, je crois que j'ai parlé des deux sujets. Je ne pense pas qu'il y ait de diapositives supplémentaires là-dessus. Donc voilà, c'est à peu près tout. Vous nous aviez demandé de parler de ces sujets, donc je crois que c'est bon, j'ai déjà bien rempli le temps qui m'avait été donné.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Nous apprécions. Je sais que c'est très tôt chez, vous, c'est un horaire un peu compliqué, mais notre rotation est assez stricte.

ROD RASMUSSEN : Oui, excusez-moi, j'ai oublié quelque chose. Julie voulait parler.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Julie Hammer.

JULIE HAMMER : Merci beaucoup de me passer la parole. Je vais être brève.

Je voulais simplement – diapositive 31 s'il vous plaît – parler à votre communauté du point de vue de votre diversité. Je voulais parler de ce que nous avons prévu en termes de sensibilisation, tout ce que nous avons fait en termes de confinement, de la possibilité de se retrouver les uns avec les autres au cours de l'année passée.

Donc je voulais vous dire que nous avons élaboré un questionnaire assez exhaustif sur les compétences que nous avons utilisé de plusieurs manières au SSAC. Premièrement, l'idée est d'identifier et d'enregistrer les compétences des membres qui sont avec nous de manière à ce que lorsqu'il y a du travail à faire, on sache exactement à qui s'adresser. Et également, l'idée est de fournir aux membres prospectifs qui seraient peut-être intéressés par le SSAC de nous indiquer qui ils sont en fait. Et dans ce questionnaire, nous avons également tout ce qui est non technique en termes de compétences. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Nous avons donc utilisé ce questionnaire sur les compétences pour identifier les domaines que nous souhaitons cibler de manière plus spécifique de manière à identifier les lieux où nous n'avons pas beaucoup de personnes. Puis, l'idée est aussi d'augmenter la participation des personnes de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie-Pacifique. Et nous savons bien que l'ALAC fait un travail extraordinaire dans ce domaine. Donc ce que nous vous demandons, c'est que si vous connaissez des personnes qui ont les connaissances techniques et qui seraient de bons membres au SSAC, de les contacter et de leur dire de nous contacter, moi-même, Rod ou le personnel de soutien du SSAC, de manière à pouvoir leur communiquer des informations sur le processus pour envoyer un dossier de candidature pour devenir membre du SSAC.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup pour ceci, Julie. Nous l'apprécions. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais Julie Hammer était la liaison au SSAC il y a un certain nombre d'années. Maintenant, c'est Andrei qui s'occupe de cette tâche. Mais nous avons une excellente relation avec le SSAC. Il est donc tout à fait positif de voir que cette sensibilisation pourrait être utile à certaines personnes de notre communauté. Donc j'espère que certaines personnes s'adresseront à vous, Julie. Je sais qu'il y a des personnes qui correspondent à ce que vous avez identifié comme compétences nécessaires pour le SSAC.

Je ne vois pas d'autres mains levées pour l'instant.

Avant de conclure là-dessus, la présentation qui est dans l'ordre du jour contient également des détails sur le SAC114, donc le rapport préliminaire de la GNSO sur les procédures ultérieures et également le travail du SSAC sur la collision des noms. Malheureusement, nous n'avons pas assez de temps pour passer tout ceci en revue puisque nous avons déjà beaucoup de choses à faire aujourd'hui, mais si ceci vous intéresse, n'hésitez pas à aller lire la présentation après l'appel. Merci encore une fois à Rod, à Julie et à Andrei d'être avec nous.

Nous allons donc maintenant passer à la suite de notre réunion. Et nous allons maintenant avoir une présentation de Jonathan Zuck et de moi-même. Nous allons vous parler de ce que nous avons

fait lors de l'ICANN70 en termes de politiques. Jonathan, c'est à vous.

JONATHAN ZUCK :

Merci Olivier. J'espère que tout le monde va bien.

Nous avons eu une réunion de l'ICANN, une réunion d'ailleurs qui a été moins chargée que la dernière fois. Il semblerait qu'il y a toujours une sorte de retour de balancier pour trouver l'équilibre. Nous avons une autre réunion au mois de juin, donc nous verrons comment les choses s'équilibrent. J'aimerais bien d'ailleurs avoir votre feedback par rapport au nombre de séances sur les politiques que nous avons organisées. Mais passons à la diapositive suivante.

Un des points sur lesquels nous nous sommes concentrés pendant la réunion, c'était la conformité RGPD et EPDP. Nous continuons également de mettre de côté les recommandations SSAD qui sont ressorties du travail de la GNSO parce que cela ne semble pas nous convenir. Mais nous avons quand même pu identifier une estimation de coûts, parce que lorsqu'on utilise Salesforce et nous l'avons fait rapidement, un réel SSAD mis en place semblerait ne pas avoir la flexibilité qui nous semble nécessaire pour un nombre important de personnes. Donc il n'y a vraiment pas de voie très claire pour la collecte des données du point de vue des différents acteurs. Donc toujours, il y a la protection du consommateur qui est la première priorité dans ce contexte. Diapositive suivante.

En termes de procédures ultérieures, nous avons parlé des PIC et des engagements volontaires des opérateurs de registre. Nous avons eu une séance qui était en fait une séance plénière sur ces engagements volontaires des opérateurs de registre. Nous avons donc lancé cette discussion, mais ce qui a été clair pendant la session, c'est que les gens avaient toujours des opinions très divergentes. Il y a eu une sorte de tourbillon pendant la séance sur les différents points de vue par rapport à l'applicabilité, par rapport aux effets de ces RVC. Donc il y a encore des débats à engager. C'est une question qu'il nous faut continuer d'évaluer en termes de mesures, de clarté et d'applicabilité de ces engagements volontaires. Parce que de toute évidence, les opérateurs de registre doivent pouvoir s'engager par rapport à l'ICANN, mais d'un autre côté, l'ICANN est un petit peu inquiète par rapport à ce qu'on lui demande. On a beaucoup parlé de la définition de la mission. Mais je crois que là où on peut peut-être voir un consensus se profiler, c'est qu'il y a une certaine spécificité par rapport à la manière de formuler les choses et également de mesurer. Si par exemple vous êtes un nouvel opérateur de registre ou un opérateur de registre existant et que vous vous engagez, il faut qu'il y ait des outils qui permettent d'évaluer votre engagement. Et d'une manière générale, je crois qu'on peut être optimistes par rapport à leur applicabilité.

Donc il y a encore des choses à faire dans ce domaine mais au moins, nous avons lancé la conversation et je pense que l'ALAC va

pouvoir enfin être engagé par rapport à cela. Nous avons maintenant au moins fait un petit peu la lumière sur ce sujet.

En termes de procédures ultérieures et de soutien aux candidats de noms géographiques, ce n'était pas une séance plénière. C'est une séance que nous avons organisée pour nous-même. Il y a eu d'excellentes discussions d'ailleurs, mais l'idée, c'était vraiment de commencer à parler du nouveau programme. C'était assez compliqué parce qu'en fait, tout le monde parlait toujours de l'ancien, qui a fait quoi à qui et pourquoi, et finalement, ceci a mobilisé pas mal de temps, beaucoup plus qu'on ne le souhaitait. Mais nous avons quand même essayé de pousser la discussion vers certains objectifs pour ce programme de soutien aux candidats. Et de toute évidence, les membres du panel ont exprimé souhaiter voir des candidats des régions faiblement desservies qui réussissent. Ceci nous a permis d'avancer un petit peu vers la fin de la réunion, et nous pensons pouvoir avancer par rapport à cela, parce qu'avoir un objectif clair nous permettra d'élaborer un programme qui fasse sens. Donc je pense que c'était tout à fait positif. Il y a beaucoup de gens qui disent qu'il faut en reparler par la suite, et on en a rediscuté. Donc je pense que c'est également un bon signe.

Diapositive suivante, on en a déjà parlé. Diapositive suivante.

L'utilisation malveillante du DNS reste un problème, mais on en a discuté lors d'une réunion du groupe de travail de l'utilisation

malveillante du DNS. On a discuté du nouvel institut de l'utilisation malveillante du DNS de Graeme. Il me semble que c'était lors d'une présentation pour les RALO, je ne sais plus laquelle, peut-être LACRALO. Mais je pense que Graeme devrait être invité à venir nous présenter ce qu'ils vont faire à travers cet institut. Je ne pense pas qu'il n'y ait rien à changer, mais cela devrait être intéressant. Cela continue d'être une priorité pour l'At-Large.

Voilà mon récapitulatif de la réunion ICANN70 à travers cette contrainte qui était les points de discussions qui étaient déjà écrits auparavant ; donc voilà à peu près. Je ne sais pas si vous avez des questions, des commentaires, des remarques vis-à-vis de l'ICANN70 toujours liés aux priorités de l'At-Large. Si c'est le cas, allez-y.

Marita, oui, allez-y. Marita, on ne vous entend pas. Vous avez peut-être oublié d'allumer votre micro.

MARITA MOLL :

Cela m'arrive tout le temps. Oui, j'étais effectivement en muet.

Je voulais dire que pour moi, c'est points de discussion étaient très utiles, même avant la réunion, dans le sens que les membres du GAC ont convoqué un groupe pour partager ce que nous considérons avant la réunion. Et je pense que c'est cela était bien reflété dans les points de discussion. Je ne sais pas si on pourrait

voir où cela est utilisé parce qu'ils sont très utiles, mais je n'ai pas trouvé d'occasion pour demander lors de la réunion à ce que cela soit repris. Je ne sais pas si c'était le cas, je n'étais pas là. Mais avant le début de la réunion, je vous assure, je m'en suis déjà servi.

JONATHAN ZUCK :

Merci Marita, c'est un très bon feedback. Il est difficile de savoir quand cela nous est utile. Pendant la période de questions et réponses d'une séance j'imagine ou lorsqu'il y a une intervention par chat lors d'une séance, je pense que ce sont les occasions de les utiliser. Est-ce que vous avez d'autre feedback à ce sujet ou si vous le trouvez utiles, si vous les avez utilisés lors d'une réunion ? Je serais intéressé par votre feedback. Merci Marita.

Non ? C'est peut-être tout. Merci Olivier. Je vais vous recéder la parole. Nous allons commencer notre travail de planification pour l'ICANN71 tout de suite. Donc peut-être qu'il serait convenable d'en discuter au sein du CPWG pour savoir quelles devraient être les conversations que nous devrions essayer de générer ou sur lesquelles on devrait essayer d'avoir une influence.

Sébastien a évoqué et soulevé beaucoup de sujets. Mais entre autres, il disait qu'en général, ces panels sont organisés par les mêmes personnes et qu'il faudrait qu'on intègre de nouveaux participants à ces panels. Et pour moi, l'excuse était la date butoir pour la finalisation des panels avant l'ICANN, qui était un peu trop

précoce et c'était ma manière de m'excuser d'inviter toujours les mêmes gens à participer. Peut-être que l'on pourrait commencer à y réfléchir un peu avant pour essayer de trouver d'autres présentateurs ou au moins, Sébastien disait qu'il faudrait que l'on identifie des personnes qui puissent être des assistants ou participer en parallèle. Ainsi, on pourrait exposer les nouveaux arrivants tout de suite au processus de panel à travers la préparation avec quelqu'un qui soit déjà connaissant de ce processus, qu'il l'ait déjà fait auparavant.

Voilà tout. Olivier je vous recède la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan. Effectivement, la prochaine réunion arrivera d'ici quelques mois qui passeront très vite. Il faudrait que l'on commence à travailler pour nous y préparer tous effectivement, comme le dit Jonathan.

Entre temps, nous avons les mises à jour des groupes de travail. Je ne sais pas s'il y a beaucoup à partager. D'ailleurs, je vois... Désolé. Avant de passer aux mises à jour des groupes de travail, Holly Raiche lève la main. Peut-être qu'elle a un ajout à faire.

HOLLY RAICHE : Oui, merci.

Jonathan, le panel qu'Hadia et moi avons organisé ne portait pas sur les questions urgentes comme tel.

JONATHAN ZUCK : Oui, j'allais vous demander de résumer. Il est très tôt le matin pour moi.

HOLLY RAICHE : Pour moi, il est déjà assez tard en soirée.

Nous nous sommes penchés sur les structures et c'était intéressant comme discussion même si ce n'était pas sur un groupe ou un sujet particulier. Mais je me demandais si peut-être il ne serait pas intéressant comme composante également de se pencher sur cela.

JONATHAN ZUCK : Merci Holly. Oui, la séance était formidable. J'ai senti que la discussion était bonne au sujet des impacts. Je vous encourage vivement à aller consulter les enregistrements. Ils sont tous publiés maintenant.

Nous avons également tenu une autre séance où nous avons discuté de l'avenir du mandat de l'ICANN avec les nouveaux arrivants. C'était une séance que j'ai beaucoup appréciée et je vous encourage à consulter l'enregistrement. Ces deux séances,

oui, c'est vrai qu'il faudrait revenir sur les enregistrements et les écouter.

Merci. Olivier, à vous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci.

Nous allons maintenant passer aux mises à jour des groupes de travail. Pour commencer, nous avons la piste de travail des organisations intergouvernementales, OIG, qui souhaite nous en informer. Est-ce qu'Yrjö est là ?

YRJÖ LÄNSIPURO : Oui, je suis là.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Yrjö Länsipuro.

YRJÖ LÄNSIPURO : Merci Olivier.

Avant d'entrer dans les détails de la dernière réunion de la piste de travail que nous avons tenue lundi dernier, permettez-moi de dire que tel que cela apparaît sur le communiqué du GAC de la réunion ICANN70, dans la partie où l'on réitère les avis précédents du GAC, tout le monde était rappelé de ce communiqué du GAC –

il y en avait deux d'ailleurs, celui de Johannesburg et celui du [Panama]. Et le rappel était que les processus de résolution de droit de remédiation des OIG devraient suivre un processus basé sur l'UDRP, même si indépendant de celui-ci. Et deuxièmement, une organisation intergouvernementale, OIG, devrait avoir son propre statut sans devoir passer par des problèmes de registre de noms de marque. Et il était demandé à ce que le statut juridique des OIG soit évalué sachant que les OIG devraient avoir une immunité auprès de tribunaux et que leur facilitation devrait être faite exclusivement par arbitrage.

Ici, il y a un certain espoir de pouvoir parvenir à une solution qui soit quelque part acceptable pour le GAC et pour la GNSO espérons. Tous les membres qui participent à la piste de travail semblent considérer que la solution est l'arbitrage, c'est-à-dire qu'une fois qu'une OIG a passé par une procédure UDRP, et même si le titulaire perdant souhaite intenter un procès, les OIG ont l'immunité et la solution. Et la seule solution comme étape finale serait un arbitrage d'après tous les membres du groupe de travail y consacrés.

Il y a trois autres points qui sont toujours en cours de discussion, à savoir d'une, si l'arbitrage qui suit l'UDRP devrait être l'étape suivante automatique, ou s'il pourrait ou devrait y avoir une mesure judiciaire qui reconnaisse essentiellement l'immunité de l'OIG.

Deuxièmement, il y a la question de statut juridique de l'OIG et la question de savoir si ce statut devrait apparaître sur une liste élaborée par le GAC ou sur un autre type de document qui utilise les paragraphes et les dispositions de l'accord de Paris.

Et puis, on se demande également quels devraient être les critères pour ce type de processus pour les OIG qui pourraient être plus clairement établis, c'est-à-dire que l'OIG devrait montrer que le titulaire du nom de domaine utilise ou prévoit utiliser le nom de domaine à des fins frauduleuses ou pour se faire représenter comme l'OIG aux yeux des critères généraux par lesquels l'OIG pourrait revendiquer son sigle.

Nous avons deux semaines de travail et j'espère que nous allons vraiment pouvoir parvenir à une solution. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Yrjö.

Je regarde s'il y a des mains levées. En l'absence de main levée, nous allons passer à la mise à jour du deuxième groupe de travail avec Hadia Elminiawi et Alan Greenberg.

YEŞİM NAZLAR : Olivier, je ne vois ni Hadia, ni Alan connecté à cet appel, à moins que je ne les vois pas et qu'ils soient là.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, effectivement, je regardais la liste, je ne les trouvais pas. J'espérais qu'Alan soit connecté à travers le téléphone, mais ce n'est pas le cas. Peut-être qu'il est connecté à un autre appel ailleurs. Nous allons donc avancer.

Voyons donc ce que Justine a à partager avec les procédures ultérieures.

JUSTINE CHEW : Merci Olivier. J'ai quelques points à soulever au sein de ce groupe – il y en a quatre en fait.

Première chose, je souhaite mentionner que certains des positionnements de l'ALAC/At-Large sur les procédures ultérieures ont fait l'objet d'une référence dans le communiqué du GAC de l'ICANN70. J'inclus un lien dans le chat vers ce communiqué. En fait, il y a un niveau de soutien des membres du GAC par rapport à deux de nos prises de position par rapport aux ventes aux enchères privées, donc ne pas appuyer ces ventes aux enchères privées et deuxièmement, la CPE. Donc ils sont d'accord avec nos deux prises de position par rapport aux recommandations relatives à la CPE. Ceci est un résultat de notre collaboration là-dessus.

Deuxième chose que je souhaitais vous dire, depuis la dernière réunion du CPWG, j'ai un petit peu amélioré la proposition d'avis que vous avez maintenant à l'écran, donc nous avons la version 2.

Je vais donc vous présenter certains des principaux changements que je propose. Je vais vous demander de faire défiler jusqu'à la page 2, la synthèse. Continuez et vous pouvez vous arrêter là, vous voyez les parties surlignées.

À la base, j'ai inclus cette synthèse qui est peut-être un peu longue, mais nous avons beaucoup de choses à dire sur les procédures ultérieures. Donc finalement, six pages, ce n'est pas beaucoup. Cette synthèse est sous forme de points sur les sujets qui nous préoccupent et sur lesquels nous souhaitons nous exprimer. Donc je souhaitais attirer votre attention sur ce qui est surligné, qui sont en fait les principaux changements.

Dans le deuxième point est sur l'utilisation malveillante du DNS ; nous continuons d'être en désaccord par rapport à la démarche globale avancée par le groupe de travail sur les SubPro. Mais nous avons également dit que si le Conseil d'Administration choisit cette approche holistique, si tout le monde trouve que c'est une bonne idée, nous demandons au Conseil d'Administration premièrement de s'assurer que les discussions de la communauté de l'ICANN ont lieu, qu'elles sont effectuées et que tous les résultats de ces conversations soient respectés dans la mise en œuvre de la série suivante. Et ensuite, dans le cadre des conversations avec la communauté, nous suggérons que le Conseil prenne en considération également de nouveaux points de vue que j'ai mis sous forme de points, donc ancien avis de

l'ALAC sur l'utilisation malveillante du DNS, les recommandations du rapport définitif SSR2 par rapport aux contrats, à la conformité, à la transparence relative à l'utilisation malveillante du DNS, donc 8 à [15]. J'ai pu ce matin regarder la proposition de déclaration de Greg et d'Alejandro par rapport aux recommandations de ce rapport définitif, et je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit par rapport à ces recommandations 8 à [15] et par rapport à leur adoption.

Ensuite, recommandation 3 du SAC114 par rapport à la mitigation de l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons déjà pris ceci en compte au CPWG, donc nous allons continuer. Et Jonathan l'a mentionné tout à l'heure dans sa présentation sur l'ICANN70.

Ensuite, autre point, SAC115 qui est en orange parce que je souhaitais attendre la présentation de Rod, de Julie et d'Andrei aujourd'hui sur le SAC115 pour voir si peut-être le CPWG souhaiterait appuyer la recommandation du SAC115 ou si on souhaite la mentionner ou si on souhaite tout simplement l'omettre.

Et dernier point, c'est un point que je tiens de l'ICANN70. Il s'agit du travail en cours du PSWG du GAC et qui encourage une action concrète par rapport à l'utilisation malveillante du DNS.

Donc voilà ce que je propose pour votre considération. Ensuite, page suivante.

J'ai également remis certains des points que nous avons inclus dans notre déclaration pour le rapport définitif des SubPro pour introduire la possibilité des PIC et des RVC que vous voyez là dans les puces surlignées en bleu. J'avais négligé de le mettre dans la première version, donc je pense qu'il est important de les inclure ici dans cette version 2.

Et dernier point que j'ai inclus, si vous allez à la page 7, vous aurez tout le contexte et toute la logique qui vous permettront de comprendre comment nous avons pu créer ces points.

Dernière chose, l'annexe A qui est une collecte de tous les moyens de mesure que nous avons fournis plus haut dans le cadre du processus de consultation publique ; donc je pensais qu'il était important de le mentionner au Conseil. Dans la mesure où cette version préliminaire 2 est prête – je pense qu'on y est presque –, la question, c'est de savoir si on souhaite inclure par exemple la référence au SAC115. Et bien sûr sur la base de ce que dira le CPWG, nous avons la proposition de déclaration, il y a les rapports finaux préparés par Greg et par Alejandro dont on va parler tout à l'heure. Je crois que finalement, cet avis préliminaire est plus ou moins prêt et nous attendons simplement les derniers commentaires.

La raison pour laquelle je souhaite en fait procéder assez rapidement, c'est que, si j'ai bien compris, le conseil de la GNSO a envoyé le rapport définitif sur les SubPro au Conseil

d'Administration, donc c'est parti. Donc du point de vue technique, le Conseil d'Administration pourra le lire, mais en termes de statut, il faut savoir que leur délai de lecture sera au mois de mai. Donc je pense que l'avis de l'ALAC devrait être envoyé au début du mois prochain de manière à ce que le Conseil d'Administration l'ait en main.

En ce qui concerne la version 2 en l'état, il n'y a rien qui empêche l'ALAC de produire un avis sur l'utilisation malveillante du DNS. Je pense que nous n'avons rien omis, je pense que tout est là. Nous avons contribué aux différentes ressources, nous avons collecté tous les avis passés pertinents également, nous avons rassemblé les nouvelles informations, les nouvelles sources, nous avons les références aux commentaires par d'autres parties de la communauté si elles étaient pertinentes et nous avons indiqué notre soutien le cas échéant ; donc je pense que tout est là. Mais s'il y a des questions, je suis à votre disposition. Sinon... J'oublie quelque chose. Je voudrais également savoir si vous souhaitez faire référence au SAC115, à savoir est-ce que vous êtes d'accord. Est-ce que vous souhaitez simplement omettre cette question ? Est-ce que le Conseil doit regarder cette question ? Dites-moi.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine. Il y a beaucoup de questions et beaucoup de points de vue qui sont exprimés.

Au milieu de votre présentation, vous posiez une question. On pourrait peut-être revenir en arrière. Je crois qu'il y a beaucoup de choses en fait dans ce que vous avez présenté. Donc par rapport au SAC115...

YEŞİM NAZLAR : Excusez-moi Justine, quelle page est-ce que je dois afficher ?

JUSTINE CHEW : Revenez à la synthèse. Je crois que c'est la page 3. Descendez d'une page parce qu'Olivier a mentionné le SAC115.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, c'est cela, les différentes puces. Donc vous avez plusieurs questions ici. Je ne sais pas si vous avez des choses à dire là-dessus ? Nous savons tous ce qu'il en est par rapport au SAC115. Je crois que Holly, vous aviez un commentaire à faire ? Vous avez d'ailleurs posé une question par rapport à cela tout à l'heure. Holly Raiche ?

HOLLY RAICHE : Oui. Je crois qu'il faut au moins soutenir le SAC115 pour la définition de l'utilisation malveillante du DNS, le fait que ce soit inclus par rapport aux bureaux d'enregistrement et aux opérateurs de registre. Puis, il y a aussi la recommandation d'avoir une entité de coordination. Je pense que ce sont les deux points.

Je ne sais pas, vous pourrez nous dire Justine s'il faut être très spécifique, mais je crois qu'il faut quand même indiquer que nous appuyons cette recommandation du SAC115.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup.

Jonathan Zuck.

JONATHAN ZUCK :

Merci. J'enlève ma casquette de coprésident et je parle en mon nom personnel. Il me semble que le SAC115 est facile à appuyer parce qu'il n'y a pas de controverse.

Pour le rapport SSR2, c'est un petit peu plus compliqué, mais je peux tout à fait soutenir aussi. Je pense que nous partageons la préoccupation relative au niveau d'effort pour la mise en œuvre de la recommandation du rapport définitif SSR2. Mais c'est une fonction de priorisation. Cela ne veut pas dire que les recommandations sont mauvaises. Donc il me semble qu'on devrait être prêts à appuyer ces recommandations également. Mais bon, c'est ma perspective.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan.

Justine.

JUSTINE CHEW :

Merci Olivier.

Je repose une question à Holly et à Jonathan en fait. Holly, vous avez mentionné qu'il faut appuyer le commentaire sur la définition plus large du DNS dans le cadre du SAC 115. J'aimerais clarifier quelque chose puisque de manière constante nous avons dit que nous avons une définition de l'utilisation malveillante du DNS qui existe sur la base de ce que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement ont dit. Donc il semblerait que ceci ait un fondement suffisant pour que nous mettions en place des étapes pour traiter de l'abus qui existe maintenant.

Donc si maintenant nous disons que nous appuyons une définition plus large, ce que je suggèrerais, c'est que nous encadrons les choses de manière à ce que nous disions que nonobstant la définition existante, il nous faut aussi considérer une définition plus large, l'idée étant de mettre à jour le travail qui a été effectué pour répondre aux nouveaux enjeux d'utilisation malveillante du DNS.

HOLLY RAICHE :

Ce que je dis, c'est par rapport à ce qu'a dit Rod Rasmussen. Les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement utilisent la définition qu'ils ont, c'est que c'est approprié pour eux. Mais ce que Rod et ce que le SAC115 disent, c'est que si on prend un peu

de recul et qu'on se dit « La mauvaise utilisation du nom de domaine à des fins d'utilisation malveillante dans le cadre de cette définition plus globale englobe d'autres parties et d'autres questions. », mais ce que je souhaiterais dire, c'est que oui, il existe une définition qui fonctionne pour les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement; très bien, cela fonctionne et je suis d'accord. Mais ne nous limitons pas à cela parce que la manière dont Rod a exprimé le problème, c'est que s'il y a utilisation malveillante du nom de domaine, ce cela qu'il faut prendre en considération. Donc il faut avoir une définition de manière à englober non pas seulement les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement, mais les autres aussi.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, merci Holly.

Il y a pas mal de personnes, donc on va devoir donner la parole à Yrjö Länsipuro.

YRJÖ LÄNSIPURO : Oui, merci Olivier.

Justine le disait à l'instant, la communauté du GAC a cité les positions de l'ALAC sur certains points. Mais lorsque le GAC discute des prochaines étapes par exemple, il voit trois d'alternatives. Dans leur communiqué, dans la partie qui y est consacrée, ils parlent d'une révision des avis, de revenir sur les

commentaires de consensus du GAC pour les procédures d'intérêt public, puis deuxièmement, il y a la possibilité d'avoir une déclaration dans la période intersession de l'ICANN au Conseil de l'ICANN ou une déclaration conjointe GAC-ALAC ou un avis potentiel du GAC.

En tant qu'agent de liaison, je suis en contact avec le GAC, bien sûr. Et laquelle de ces alternatives sera sélectionnée, on ne sait pas. Mais à ce moment-là, on agira conformément avec Justine. Il est important, il me semble, que l'ALAC et le GAC soient en ligne par rapport à ces questions-là.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Yrjö.

Maintenant, Greg Shatan. Greg, vous avez la parole. On ne vous entend pas, Greg.

GREG SHATAN : Désolé, j'étais en double muet. Est-ce que vous m'entendez maintenant ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, allez-y.

GREG SHATAN : Merci.

En ce concernant la définition de l'utilisation malveillante du DNS, il y a un problème avec les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement et la manière dont ils définissent l'utilisation malveillante du DNS. Ils essaient de faire en sorte que cette définition soit adoptée pour refléter le manque de processus multipartite pour pouvoir y arriver. Je pense que leur définition est un peu trop limitée et n'inclut pas beaucoup de ce qui fait partie des objectifs de l'At-Large et ce que nous partageons avec certains qui se penchent sur la question aussi, qui voudraient que la définition soit un peu plus large que ce que l'At-Large demande, entrant un peu trop directement dans le contenu par exemple. Mais on parle ici des tuyaux et non pas de ce qu'ils contiennent. Et je pense que l'on avance trop dans l'autre sens pour la persistance avec les parties prenantes et la persistance du travail que nous avons apportée. Ce n'est pas notre définition. Je pense qu'ils incluent le minimum mais que cela ne suffit pas et que nous devrions donc soutenir le document SAC115 dans ce sens.

Je signale également que le rapport final de la révision SSR2 comprend également certains des enjeux concernant l'utilisation malveillante du DNS et le besoin d'avoir une approche multipartite et je pense que la question doit être répondue dans ce sens.

Jonathan demandait dans le chat quelle est notre définition de l'utilisation malveillante du DNS. Il a répondu à cette question parce qu'il était responsable de notre travail à ce sujet.

Plus générale, concernant la révision SSR2, je ne suis d'accord avec l'ICANN que jusqu'à une certaine limite parce que je pense qu'ils auraient dû faire déjà quelques-unes des choses qui sont recommandées. Ils sont déjà passés par la révision SSR1 et puis, il y a des meilleures pratiques de l'industrie ou des normes qui sont les meilleures pratiques pour toute organisation qui travaille avec des organisations, avec l'internet ou avec la technologie. Ce ne sont pas d'anciennes propositions radicales auxquelles on doit s'habituer. C'est plutôt une liste de choses qui auraient dû déjà être faites.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. Il nous reste peu de temps.

JONATHAN ZUCK : Merci Olivier.

Pour rebondir sur ce que disait Greg, nous avons discuté de l'utilisation malveillante du DNS nous-mêmes pour essayer de parvenir à une définition, mais sans succès ; je pense qu'on devrait recommencer. On a essayé également de transmettre le concept de responsabilité qui pourrait être séparée entre les parties contractantes et l'organisation ICANN, la responsabilité

des parties contractantes pour répondre à l'utilisation malveillante du DNS et ce que nous considérons qu'elle devrait être. Donc on n'a pas de définition de consensus en ce moment et il est impossible de l'avoir.

Mais pour revenir à la question de base de Justine, il y a un texte qui dit que même dans le cadre de la définition conservative qui est proposée par les parties contractantes, il y a beaucoup qui peut être fait. L'At-Large considère que la communauté adopte une définition plus large de l'utilisation malveillante du DNS et c'est le cas de ce qui était proposé par le SSAC ou autre, quelque chose de ce type.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci.

Greg dit : « C'est un peu trop compliqué pour moi comme rédaction. » Non, pas du tout. J'apprécie votre explication, Greg. C'était clair pour moi comme pour tous les autres qui étaient présents. La discussion était fascinante, mais il y a des limites de temps. Il nous faudrait encore une heure pour pouvoir rentrer en davantage de détails sur cette question.

Je ne vois plus d'autres mains levées en ce moment. Justine, vous avez la parole pour résumer et conclure ce point de l'ordre du jour si vous voulez.

JUSTINE CHEW : Non, je préférerais que Greg et Alejandro aient plus de temps pour parler du rapport final de la révision SSR2. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine. Nous vous reverrons la semaine prochaine pour entendre vos mises à jour que vous êtes en train d'inclure dans la déclaration à présent.

Poursuivons avec l'ordre du jour, mise à jour sur les consultations publiques de commentaires de politiques. C'est Jonathan et Evin qui en seront responsables.

EVIN ERDOĞDU : Merci Olivier. En raison du manque du temps, j'irai rapidement.

Il y a deux déclarations qui ont été ratifiées par l'ALAC ; cela apparaît à l'ordre du jour. Il y a des procédures pour les mois prochains. Le dernier jour de mars, il y avait une déclaration qui était remise au 8 avril.

Barrack Otieno est en train de travailler à la rédaction d'une présentation en tant qu'agent de liaison auprès de la ccNSO. Il y a le rapport initial à considérer.

Il y avait une consultation publique sur l'étape 2 du EPDP qui concluait hier, mais Alan et Hadia travaillent pour rédiger un avis de l'ALAC au Conseil d'Administration à ce sujet.

Il y avait également un avis de l'ALAC qui a récemment été circulé sur la liste du CPWG concernant le rapport final de l'équipe de révision du SSR2 de Greg Shatan et d'Alejandro Pisanty et l'avis de l'ALAC au Conseil d'Administration sur les procédures pour des séries ultérieures.

Je ne sais pas si vous voulez que Barrack fasse sa présentation sur le rapport initial du CCPDP3 ou si Greg et Alejandro devraient plutôt présenter le rapport final de l'équipe de révision SSR2. À vous de décider, Jonathan et Olivier.

Merci.

JONATHAN ZUCK : Je dirais commençons par le SSR2.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Je pense qu'on a 15 minutes de plus. Si Barrack n'a besoin que de cinq minutes pour présenter le retrait de ccTLD dans être CCPDP3, on pourrait lui donner ces cinq minutes pour qu'il présente la question rapidement, puis on passera à la discussion sur le SSR2 qui est le vif du sujet qui nous occupe aujourd'hui, si vous êtes d'accord Jonathan.

JONATHAN ZUCK : Oui, c'est bon.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D'accord. Donc Barrack Otieno, vous avez la parole.

BARRACK OTIENO : Merci Olivier. J'irai très rapidement. L'idée est de vous donner un aperçu rapide du PDP de la ccNSO, CCPDP3.

YEŞİM NAZLAR : Désolée Barrack, avant de commencer, est-ce que vous pourriez augmenter le volume de votre microphone ? Peut-être que vous devriez regarder les réglages du microphone ?

BARRACK OTIENO : Est-ce que cela va mieux ainsi ?

YEŞİM NAZLAR : Parlez un peu plus.

BARRACK OTIENO : Est-ce que c'est mieux comme ça ?

YEŞİM NAZLAR : Oui, je pense que c'est un peu mieux. Essayons. Merci Barrack.

BARRACK OTIENO : Merci beaucoup.

J'essaierai de respecter les cinq minutes que j'ai pour informer les participants que dans la mesure où cela implique le CCPDP3 de la ccNSO, il y a une période de consultation publique et que lors de notre dernière réunion concernant ce PDP de la ccNSO, il y avait de commentaires qui aient été présentés par les membres de la communauté. Le rapport final a jusqu'ici été présenté à la communauté. Pour ceux qui ne connaissent pas le sujet, je présenterai rapidement la question.

Ce processus dure depuis un peu plus de trois ans et le contexte du PDP3 de la ccNSO était qu'il s'avérait nécessaire de créer une politique qui s'occupe du retrait de ccTLD s'il n'y en avait pas.

Le RFC 1591 dit que cela ne correspond pas à l'IANA de décider ce qui est un pays et ce qui ne l'est pas et que c'est la liste ISO 3166 qui fait foi dans ce sens, sachant que l'ISO a sa propre procédure pour déterminer quelles entités devraient pouvoir être considérées des pays et quelles non. À travers le cadre d'interprétation, inquiétée du fait que ce RFC s'applique pour les ccTLD, la ccNSO a appliqué la norme ISO 3166.

La dynamique de l'ISO 3166, c'est qu'il y ait des codes des pays qui sont ajoutés et supprimés constamment en permanence. Lorsqu'un code est ajouté, l'opérateur de l'IANA peut ajouter ce code comme cc. Mais il n'existe pas de politique pour le retrait d'un ccTLD lorsqu'un code des pays est supprimé de la liste des codes des pays de la norme ISO 3166. Donc il y a une norme pour

l'ajout, mais pas pour le retrait. C'est cela qui a déclenché le lancement du travail de la proposition de la ccNSO d'avoir le PDP3.

Je vais passer à la présentation qui est sur l'écran. Lors de la série précédente, il y a eu une consultation publique et certains groupes ont envoyé leurs commentaires. Je vais donc descendre et évoquer certains des commentaires avancés par l'ALAC ainsi que la réponse reçue. Je vais me concentrer sur les commentaires d'ordre général.

Le groupe des parties prenantes des registres, la BC et l'ALAC ont soutenu de manière explicite la démarche proposée, les définitions et les descriptions. Par ailleurs, il y a eu d'autres contributeurs qui sont également indiqués dans le rapport. Vous voyez Clément, Lawrence. Je passe aux commentaires spécifiques.

L'ALAC a souligné deux points qui devraient être considérés du point de vue de la perspective des utilisateurs finaux : donc retrait d'un TLD qui aura moins de signification, qui aura moins de probabilités de confusion, et retrait qui pourrait poser problème lorsque certains titulaires de nom de domaine...

INTEPRÈTE :

Nous nous excusons, nous entendons très mal.

BARRACK OTIENO : Ensuite, réponses du groupe de travail. Les questions ont été prises en considération par le groupe et le groupe de travail a réfléchi à la question de l'impact d'un retrait d'un ccTLD de la base de données de la zone racine.

INTERPRÈTE : Désolée, c'est inaudible.

BARRACK OTIENO : Vous voyez une référence à ce qui est indiqué au-dessus dans le papier intérimaire. Je vous enverrai ceci si vous n'y avez pas accès.

Deuxième point, l'ALAC a noté que le remplacement d'un manager non fonctionnel doit être transparent et suivre un processus adapté. Par ailleurs, le gestionnaire fonctionnel doit travailler de bonne foi. Je vais lire la réponse du groupe de travail : « Le groupe de travail est d'accord avec l'esprit du commentaire de l'ALAC, mais note ce qui suit... »

Deuxièmement, si un ccTLD est retiré mais n'a pas de gestionnaire fonctionnel, l'IANA ne peut pas transférer la responsabilité à un nouveau manager conformément à ce processus standard. Cet ensemble de circonstances pourrait créer une situation bloquée selon laquelle l'opérateur fonctionnel ne pourrait plus jamais retirer un ccTLD.

Pour éviter un tel blocage, cette politique permet à l'IFO de procéder avec un transfert de responsabilité pour que le ccTLD établisse un gestionnaire fonctionnel et assure le retrait du ccTLD. Donc il faudra utiliser cette politique de transfert lorsque c'est possible.

Ensuite, la politique dit...

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je suis désolé Barrack, nous avons vraiment que très peu de temps. Peut-être que vous pourriez continuer la semaine prochaine ? Je sais que nous avons davantage de temps pour répondre à ceci par rapport au SSR2 qui lui doit être envoyé dans un délai plus strict. En fait, nous avons déjà dépassé le temps imparti pour notre appel, donc est-ce qu'on pourrait revenir là-dessus la semaine prochaine ?

BARRACK OTIENO : Oui, tout à fait Olivier. Je voulais juste mentionner que dans le cadre de la série actuelle de consultation publique, il y a certaines choses qui pourraient intéresser ce groupe. Mais effectivement, je peux reporter cette présentation à la semaine prochaine.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Barrack. Et si vous pouviez envoyer un lien vers ce rapport, ce serait très utile. Je ne sais pas si on peut le mettre

sur la page de l'ordre du jour parce qu'on pourra le lire et vous pourrez nous présenter certains points la semaine prochaine.

BARRACK OTIENO : Je crois que ce lien existe déjà.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien.

Passons au SSR2 avec Greg Shatan. Et désolé pour ce petit retard, mais nous avons beaucoup de choses à faire aujourd'hui.

GREG SHATAN : Merci. Est-ce qu'il faut que je partage mon écran ou est-ce que le personnel peut afficher le rapport préliminaire ?

YEŞİM NAZLAR : Greg, un petit instant, je vais afficher le rapport.

GREG SHATAN : La page suivante s'il vous plaît. J'espère que vous l'avez déjà consulté. En tout cas, merci Alejandro pour votre contribution, pour votre persistance dans ce domaine pour que nous puissions continuer d'avancer.

Ce qui est important de noter ici tout d'abord, c'est qu'il y a eu un consensus total sur chacune des recommandations. En tout cas en

ce qui me concerne, je pense que c'est un excellent facteur pour notre soutien de ces recommandations.

D'une manière générale, notre positionnement a été d'appuyer toutes les recommandations, mais nous avons souligné certaines recommandations qui selon nous sont particulièrement importantes. Il y a seulement un point sur lequel nous avons apporté une critique constructive pour ainsi dire. Nous commençons par reconnaître que les critères SMART, donc spécifiques, mesurables, attribuables et que l'on peut suivre, sont appropriés. Il va falloir corriger quelque chose là, mais je note que nous vivons dans des temps intéressants, n'est-ce pas. Faites défiler s'il vous plaît, voilà.

En termes de mise en œuvre, cela n'est pas un poids énorme. Il y a différents groupes. Le premier groupe, c'est l'ICANN qui se gère elle-même avec influence sur l'écosystème, quel est le lien de l'ICANN avec le reste du monde. Il y a un certain nombre de commentaires qui sont internes qui sont relatifs aux meilleures pratiques surtout.

Avant de parler des recommandations, voilà, beaucoup des premières recommandations sont en fait des questions de professionnalisation, des questions internes pour ainsi dire. L'ICANN s'est beaucoup professionnalisée depuis que je la connais, mais elle doit continuer de le faire. Donc la première recommandation pour nous, c'est vraiment une recommandation

par rapport au CSO, donc un directeur de la sécurité, parce que c'est quand même un poste qui est important et l'ICANN est en retard là-dessus.

Autre recommandation, recommandation 4, un cadre de gestion du risque standard. C'est une norme ISO reconnue, donc c'est un petit peu la même chose. Ce n'est peut-être pas aussi critique que le CSO par exemple, mais l'ICANN, pour être au même niveau que les autres organisations avec lesquelles elle traite, devrait avoir cette même démarche, devrait normaliser son fonctionnement. Et ceci est également mentionné dans la recommandation 5 qui recommande selon l'ISO ce CSO.

Ensuite, si on descend à la recommandation 6, encore une fois, davantage de transparence, de divulgation des vulnérabilités et de manière volontaire, avoir davantage de divulgation qui soit cohérente avec les mesures de sécurité de la part des parties contractantes et de la part d'autres.

La recommandation 7 revient aux recommandations 2 et 4 ; il s'agit des politiques de récupération en cas de catastrophe naturelle et ceci n'est pas standardisé à l'ICANN.

La recommandation 8, je crois que c'est quelque chose qui nous tient à cœur, donc davantage de représentation spécifique de l'intérêt public dans les négociations avec les parties contractantes. Le SSR2 parle surtout des experts en sécurité et en utilisation malveillante qui ne font pas partie des parties

prenantes, de la communauté de SO et des AC, donc de les intégrer aux discussions et aux négociations avec les parties contractantes. Descendons encore un petit peu. L'intérêt public doit également nous accueillir à la table pour être clair ce que nous représentons.

Recommandation 9, je l'ai mentionnée dans le chat tout à l'heure, il s'agit de la conformité au niveau des contrats ; ceci est important pour la mise en œuvre.

Recommandation 10, c'est ce dont on parlait à l'instant, donc l'utilisation malveillante du DNS et sa définition. Encore une fois, il y a une autre recommandation de bonne définition.

La recommandation 12 est alignée à ce qu'on vient de dire, donc rapport sur l'utilisation malveillante du DNS. Et recommandations 14, 15 et 16 : définir et promouvoir des moyens de mesure en cas d'action ou de non-action ; donc des mesures.

Recommandation 18 sur la protection de la vie privée également. Ce n'est pas que ce soit une distinction, mais il y a également la recommandation 17, donc la collision des noms. Et recommandation 18, informer le débat sur les politiques en espérant que l'ICANN puisse fournir une fonction plus informative. C'est sans doute la recommandation la moins importante, tout simplement parce que l'ICANN doit surtout faire ce qu'elle est censée faire et pas nécessairement informer ; c'est moins important.

Donc voilà un petit peu tout ce que nous pensons. Pour ce que nous n'avons pas évoqué, c'est simplement que nous n'avons pas de raison de le souligner. Le reste, c'est sous forme de commentaires, mais cela ne veut pas dire que ce n'est pas nécessaire.

Je note également par rapport au SSR3 qu'il faut parler de la mise en œuvre du SSR1. Des commentaires là-dessus ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Marita Moll.

MARITA MOLL : Merci Greg. Il y a énormément d'informations sur ce que vous avez partagé. Je voulais vous demander une précision.

Dans la partie de la recommandation 4 et dans d'autres d'ailleurs, vous parlez de normes, normes ISO et autres. Êtes-vous sûr que l'ICANN ne suit pas ces normes à présent ? Je me le demande parce qu'en tant que société, j'aurais imaginé que cela fait partie de leurs exigences. Je vous le demande, est-ce qu'elle ne les suit pas ?

GREG SHATAN : Je n'en suis pas sûr à 100 %, mais d'après le rapport du SSR2, je comprends qu'en fait, ils n'adhèrent pas à ces normes. Comme Jonathan l'a dit, ils ont travaillé à ce sujet pendant six mois jusqu'à

ce que le Conseil l'ait arrêté. Mais ils ne sont pas une très grande organisation. Ils ont 300 et quelques employés à l'ICANN et par conséquent, ils pourraient être injustes. Moi, je travaille pour une organisation qui a moins d'employés et ces normes ne sont pas les mêmes. Mais nous ne sommes pas dans le secteur de la technologie. Nous, nous connaissons les normes et parlons de la manière dont nous nous alignerions à ces normes. L'un de nos clients est une organisation beaucoup plus grande, d'importance beaucoup importante.

Donc je pense que les normes qui existent et dont nous parlons sont des normes internationales, les normes de l'ISO, de l'AICTA, de la NIST, d'autres organisations. Et c'est une question d'adhésion. Il ne reste rien à inventer pour l'ICANN. Je suis toujours surpris lorsque je vois que l'ICANN ne les suit pas et ils ont les problèmes des organisations, mais ils n'ont pas les atouts.

MARITA MOLL : Merci Greg, c'est très intéressant. Je suis contente que cela soit dit.

GREG SHATAN : Oui, ce n'est pas comme le SSR2, mais on fait tous partie de la même chose. Il est donc important de signaler cette question. Ils ont fait beaucoup de progrès. On ne peut qu'imaginer ce que deviendra l'organisation à l'avenir.

D'autres interventions ? Je vois des commentaires sur le chat.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Greg, merci pour toutes ces informations.

Malheureusement, Jonathan a dû nous quitter. Il était en retard à une autre réunion.

Nous en sommes à la fin du temps supplémentaire que nous avons demandé. Vous avez reçu des commentaires et des réponses sur le chat. Est-ce que cela suffirait pour que vous puissiez finaliser le travail ou est-ce que nous devrions conseiller les membres du groupe à vous contacter s'ils ont d'autres contributions à faire avant la date butoir que vous avez mentionnée ?

GREG SHATAN : Oui aux deux. Les contributions sont bonnes, mais si vous avez d'autres contributions, faites-les-moi parvenir avant la fin de la journée de travail en heure UTC demain, donc avant 17 h UTC. J'ai déjà des commentaires intéressants dont j'ai pris note. Je reprendrai ce qui a été dit ici, je chercherai d'autres informations pour pouvoir faire en sorte que le document soit finalisé et que l'on puisse l'avoir dans le système ALAC demain.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci.

Nous devons avancer. Nous n'avons plus de temps pour les recommandations de l'étape 2 du EPDP. C'est une question que nous pourrions aborder la semaine prochaine bien sûr. Et nous en sommes maintenant aux divers.

Marita, j'assume, je suppose que ce n'est pas une main que vous levez pour les divers, que c'était une demande de parole précédente. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention.

Il ne nous reste plus qu'à définir quand sera notre prochain appel.

YEŞİM NAZLAR :

Merci Olivier.

La semaine prochaine, nous avons un conflit avec l'appel mensuel d'AFRALO. Je suggèrerais que l'on tienne l'appel la semaine prochaine à 16 h UTC si cela vous convient.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Pour moi, ça va. Si c'est un grand problème pour les autres, faites-le-nous savoir dans les 10 prochaines secondes. Non, je ne vois pas d'objection. Je sais que c'est une heure horrible pour certains, oui. Mais en tout cas, 16 h UTC le 7 avril.

Merci énormément, merci aux interprètes, aux scribes en direct, merci d'être restés 20 minutes de plus à cet appel. Que je sache, le groupe d'organisation et de finances se réunit d'ici 10 minutes. Il est temps de conclure notre appel. Ayez une bonne fin de

journée, une bonne matinée, un bon après-midi, une bonne nuit.
À la prochaine. Au revoir.

YEŞİM NAZLAR : Merci à tous. Ayez un bon reste de votre journée. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]